

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°97-2026****SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 27

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de Mme Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le deux septembre deux mille vingt-six.

Présents : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, DRAPEAU Nathalie, COSSARD Nicolas, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, DUMAS Sandrine, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, SCHAFF Caroline, NAUD Sébastien, SWARTVAGHER Swea, CHAIGNE Sébastien, DELAVEAU Françoise, BAUDIN Josiane, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, VEDDA-BOIJOUX Agnès.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DEVILLERS Didier a donné procuration à M. Marteau Cédric.

M. GAUTREAU Philippe a donné procuration à M. Coudert Eric.

Mme CUVILLIER Armelle a donné procuration à Mme Vadda-Boijoux Agnès.

Mme BROOKBANK Katy a donné procuration à Mme Delaveau Françoise.

M. PAYET Patrice a donné procuration à Mme Guevel Stéphanie.

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE VOIRIE COMMUNALE :

Vu la délibération n° 34-2024 en date du 15/05/2024 réactualisation le linéaire de voirie communale,

Vu la rétrocession de voirie de lotissements depuis cette date,

Vu la possibilité d'intégrer les pistes cyclables en calcaire,

Considérant que la commune doit déclarer chaque année un linéaire de voirie communale au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement,

Il est rappelé que la longueur totale des voies communales était de 39 159 mètres (dont 9 427 mètres de chemins et 29 732 mètres de rues).

Le nouveau linéaire est de 42 776 mètres (dont 11 987 mètres de chemins et 30 789 mètres de rues).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'actualisation du tableau de classement des voies communales (annexé à la présente délibération),**
- **D'approuver le tableau des modifications linéaires des voies communales comme suit :**
 - **Ancien linéaire : 39 159 m.**
 - **Nouveau linéaire : 42 776 m.**
- **D'approuver le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 42 776 m de voies publiques dont 11 987 mètres de chemins et 30 789 mètres de rues,**
- **D'autoriser Mme Le Maire à le signer.**

AR Prefecture

017-211701461-20260910-D97_2026-DE
Reçu le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 10/09/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN



Le secrétaire de séance,

Mme Laurence MIRC

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Laurence Mirc', written below the name of the secretary.